CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 36

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FESTI'VAL DE MARNE 2026 ENTRE L'ASSOCIATION FESTI'VAL DE MARNE ET LA SCÈNE PRÉVERT DE JOINVILLE-LE-PONT

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 4ème Adjointe au maire déléguée "culture, promotion des actions de sensibilisation au handicap et accessibilité"

Mes chers collègues,

Depuis 1987, le Festi'Val de Marne est organisé chaque année par l'association du même nom, avec le soutien du département du Val-de-Marne. L'objectif de cet événement est de présenter une programmation plurielle et éclectique.

Du 29 septembre au 17 octobre 2026, plus de 90 artistes, de renommée internationale ou talents émergents, se produiront sur les 30 scènes réparties sur tout le territoire.

261014_36

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

La commune de Joinville-le-Pont s'inscrit à nouveau dans cet événement-phare de la rentrée, avec un projet particulier. En effet, pour sa 40ème édition, le festival a fait appel à des artistes associés pour s'investir dans des projets en lien avec le territoire et a sollicité notre commune pour accueillir l'un d'entre eux.

Ainsi, le 16 octobre, la Scène Prévert accueillera le concert de la chanteuse Clou, accompagnée des élèves du département de musiques actuelles et des chorales de l'École Municipale des Arts (EMA). Ils reprendront ensemble les titres de son dernier album intitulé A l'évidence, une musique pop-folk à la fois douce et authentique arrangée par les enseignants de l'EMA.

Les coûts étant partagés, les dépenses engagées par la commune pour l'accueil de ce concert seront réduites de moitié. Après la tenue du concert, un budget réalisé sera arrêté et répartira les dépenses prises en charge par le Festival et celles à la charge du Théâtre. Les recettes de billetterie seront également partagées à 50/50 entre la commune et le festival.

Le Festival, titulaire de la licence d'entrepreneur du spectacle, est émetteur de la billetterie et les structures accueillant les spectacles interviennent en tant que revendeurs. Des tarifs Festival uniques fixés à 28€ (tarif plein) et 22€ (tarif réduit) sont mis en place et ont été intégrés à la délibération du conseil municipal n°31 du 9 juin 2026 relative aux tarifs des spectacles de la saison culturelle.

A titre informatif, les tarifs des places que nous aurions pratiqués pour ce concert selon notre propre politique tarifaire auraient été de 19€ (tarif réduit) et 24€ (tarif plein).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de partenariat pour le Festi'Val de Marne 2026 entre l'association Festival de Marne et la Scène Prévert de Joinville-le-Pont, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Principaux textes réglementaires	Délibération du conseil municipal n°31 du 9 juin 2026 relative aux tarifs des spectacles de la saison culturelle.
Principaux documents de référence	• Convention de partenariat pour le Festi'Val de Marne 2026 entre l'association Festival de Marne et la Scène Prévert de Joinville-le-Pont ; • Budget prévisionnel du Festi'Val de Marne 2026.

A reçu un avis favorable en commission culture, sports et animation de la ville du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Approuve la convention de partenariat pour le Festi'Val de Marne 2026 entre l'association Festival de Marne et la Scène Prévert de Joinville-le-Pont.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention de partenariat et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL

261014_36

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 A Joinville-le-Pont le

261014_36

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)